

**PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité \* Travail \* Progrès**

**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 376** du **26 AOUT 1993**  
portant nomination de Monsieur **NGOMA**  
(**Mathieu**) en qualité de Secrétaire Général  
de la Région de la LIKOUALA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 Novembre 1990 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 91-877 du 15 Novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 92-038 du 14 Mars 1992 déterminant le montant des indemnités de fonctions allouées aux préfets, aux sous-préfets, aux chefs de postes de contrôle administratif et aux secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 juin 1993 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

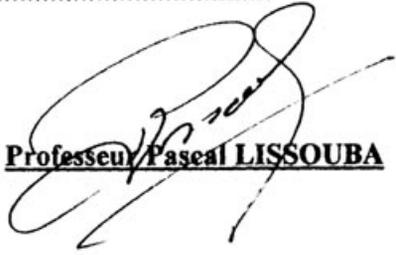
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article Premier :** ~~Monsieur~~ NGOMA(Mathieu) est nommé secrétaire général de la région de la LIKOUALA.

**Article 2 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ NGOMA(Mathieu) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 26 AOUT 1993

  
Professeur/Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

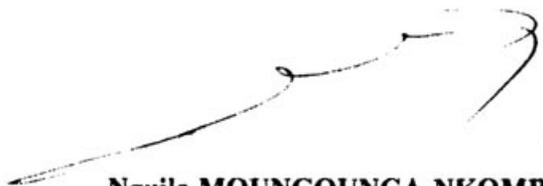
Le Premier ministre, chef  
du Gouvernement,

  
Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

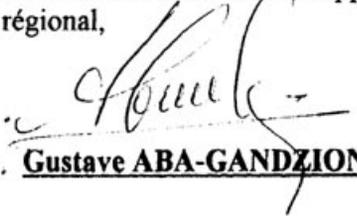
Le ministre d'Etat, ministre de  
l'intérieur, chargé de la sécurité,  
du développement régional et des  
relations avec le Parlement,

  
Martin MBERI

Le ministre des finances et du budget,

  
Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'intérieur, chargé de la  
décentralisation et du développement  
régional,

  
Gustave ABA-GANDZION